



## SCPI : pourquoi vous avez intérêt à souscrire à crédit



© Oliver Rossi / Getty Images / Capital

Bonne nouvelle pour les épargnants en quête de rendement : il est toujours possible de souscrire des parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) à crédit, même en temps de crise. “Les partenaires bancaires restent opérationnels et tout fonctionne comme en temps normal. Les souscriptions sont simplement dématérialisées”, explique Gabriela Kockova, manager à La Centrale des SCPI. En passant par un intermédiaire comme une plateforme de distribution en ligne, un conseiller en gestion de patrimoine (CGP) ou en direct, il est tout à fait envisageable d’acquérir des parts de SCPI, un placement qui a délivré un rendement moyen de 4,40% en 2019.

Pour rappel, l’investissement en SCPI consiste à acquérir des parts d’une société qui achète et loue un parc immobilier investi dans des murs de commerces, de bureaux, d’établissements de santé (Ehpad), d’hôtels... En contrepartie de sa mise, l’associé perçoit des loyers sous forme de dividendes. Bien évidemment, la crise actuelle et le report de loyers accordé à certaines PME et TPE va influencer à la baisse sur le rendement servi. Mais cette perte de rendement au deuxième trimestre 2020 pourrait en partie être récupérée sur la fin de l’année civile et en 2021. Si toutefois la crise ne s’éternise pas et que les entreprises n’accumulent pas trop d’impayés de loyers.

fr.finance.yahoo.com

Pays : France

Dynamisme : 373

[Visualiser l'article](#)

## Obtenir un financement

Si la souscription à crédit de parts de SCPI peut toujours être activée, Fabrice Artinian, conseiller en gestion de patrimoine indépendant (CGPI) à l'Institut du patrimoine, concède que "depuis la disparition du Crédit foncier, leader en financement sans domiciliation de salaire, l'investissement à crédit en SCPI est plus difficile". Par ailleurs, ce spécialiste relève que "beaucoup de banques financent en priorité leurs propres SCPI. Mais nous trouvons toujours une solution sans domiciliation de salaire", rassure-t-il.

Bon à savoir : les plateformes en ligne, qui distribuent

(...) Cliquez ici pour voir la suite